ÉQUIPE DE RECHERCHE INTERUNIVERSITAIRE SUR L'ÉDUCATION EN PLEIN AIR

Politique de remboursement – Activités de l'Équipe FRQSC 2026-2027

Principe de déplacement durable :
Veuillez noter que l'Équipe de recherche interuniversitaire sur l'éducation en plein air encourage fortement le recours au covoiturage ainsi qu'aux moyens de transport les plus écoresponsables lorsque cela est possible et compatible avec les contraintes de temps, de coût et d'accessibilité. Les personnes participantes sont invitées à privilégier ces options dans la planification de leurs déplacements.

1. Déplacements - voiture

- Distance calculée à partir du domicile déclaré ou du campus d'attache, selon la distance la plus courte.
- Franchise de 50 km par direction (100 km aller-retour).
- Portion excédentaire remboursée :
  - 0,50 $/km (conducteur seul)
  - 0,65 $/km (conducteur en covoiturage)
- Distance basée sur le trajet le plus court (Google Maps).

---

2. Déplacements - autres transports (train, bus, etc.)

- Le remboursement se fait sur la base du coût réel du billet, avec preuve d'achat. *À noter que le montant remboursé ne doit pas dépasser ce qui aurait été remboursé pour un trajet équivalent en voiture selon la politique (taux au kilomètre, en tenant compte de la franchise et du mode de calcul habituel).*

---

3. Hébergement

- Admissible lorsque la distance excède 175 km unidirectionnel.
- Hôtel / location : maximum 150 $ par nuit, taxes incluses (facture obligatoire).
- Hébergement chez un particulier : forfait fixe de 30 $ par nuit (aucune facture requise).

Une seule nuit remboursable par activité, sauf autorisation préalable.